



IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 58
 Nombre de membres présents : 45
 Nombre de suffrages exprimés : 56
 VOTES :
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22/06/2022

Présenté par (1) la Présidente de séance
 A Saint Vincent de Tyrosse, le 30/06/2022
 Le Président



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Saint Vincent de Tyrosse, le 30/06/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AGIER Françoise	
ARBEILLE Henri	
AZPEITIA Alexandrine	
BARBE Armelle	
BENOIST Patrick	
BENOIT-DELBAST Jacqueline	
BETBEDER Francis (représenté par sa suppléante, Mme CONETS)	
BOUYRIE Hervé (représenté par sa suppléante, Mme CASTAGNET)	
BRESSOUD Emmanuelle pouvoir donné à N. GELEZ	
BREVET Véronique	
CAMBLANNE Lionel pouvoir donné à N. ARBEILLE	
CANTAU Pascal pouvoir donné à Mme DE ARTECHE	
CAUNEGRE Alain pouvoir donné à Mme CHARPENEL	
CAYLA Géraldine pouvoir donné à N. DAULOUEDE	
CAZALIS Magali	
CHARPENEL Frédérique	
DARDY Nathalie	
DARETS Benoît	
DAULOUEDE Jean-Claude	
DE ARTECHE Sylvie	
DELPUECH Jean-Luc	


IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

DESCLAUX Bertrand	
DIRIBERRY Mathieu	
DOR Gilles	
DUBOSC-PAYSAN Maëlle	pouvoir donné à N. VIGNAUD
DUBUS Régis	
DUCAMP Séverine	
DUHIEU Dominique	
DUPOND Florence	
FROUSTEY Pierre	
GALDOS Louis	
GELEZ Régis	
GOYENECHÉ Olivier	
LABEYRIE Isabelle	
LACLEDERE Patrick	pouvoir donné à N. GALDOS
LAFFITTE Pierre	
LAHILLADE Eric	
LAPEGUE Alexandre	pouvoir donné à Mme CAZAUIS
LARRIERU Cédric	pouvoir donné à Mme LIBIER
LIBIER Marie-Thérèse	
MAINPIN Isabelle	
MARCHAND Aline	
MARTINE Elisabeth	
MEIRELES-ALLADIO Nathalie	pouvoir donné à Mme BARBE
MONET Jean-François	
MORA-DAUGAREIL Stéphanie	
NICOLAS Damien	
PEANNE Olivier	
PECASTAINGS Pierre	
PERON Kelly	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

PETITJEAN Jérôme	
QUINOT Carine	
SARDELUC Philippe	
SOUMAT Alain	
TREZIERES Yves <i>pouvoir donné à Mme AGIER</i>	
VIAROUGE Serge	
VIGNAUD Christophe	
WALLYN Mickaël	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/07/2022, et de la publication le 01/07/2022
A Saint Vincent de Tyrosse, le 01/07/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil communautaire.